

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 2 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (486r, 487v, 488r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 2 mai 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43267>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 mai 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin évoque la procédure concernant le référé, la date de référence de la liquidation et l'apposition des scellés. Il fait valoir que cette dernière mesure est absurde. Il lui signale que Lecoq de Boisbaudran est avec lui à Guise et que jules Favre a écrit pour lui dire qu'il craignait que la nomination qu'un second notaire pouvait jeter Gauchet entièrement dans le camp d'Esther Lemaire. Godin fait remarquer que Gauchet s'attendait à faire le travail avec un second notaire et a affirmé qu'il s'entendrait facilement avec Flamant, et que Dauphin pourrait présenter les choses ainsi sans blesser Gauchet. Il ajoute qu'il est de notoriété publique que l'agent d'affaires Cottenest donne ses directives à Gauchet.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cottenest \[monsieur\]](#)
- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

Guise le 2 mai 1663

Monsieur Despailly

Vous avez de mesme de M^{me} Godin
un titre comme vous me le demandiez
mais il paraît dans que l'acte de la
cour est tout pour le moins de ce qui est
pendant devant le tribunal de Verrières
ceo il n'y ait sans doute plus évident que
l'acte de l'appel de M^{me} Godin dont je
vous remets ci inclus l'assignation à tenuer
de Verrières a trouv^e ainsi l'avis de l'effet
d^e la cour en juge a propos de la tenuer
envoi

je n'aurais pas envie a ce que ce
a débattre devant la cour tout l'importance
que je voulais y attacher principalement
que ce passoit a Verrières je n'aurais pas
compris que même temps que son
prosperité l'apposition des actes n^e et que
l'on a prétendu que le faire que
avait antérieurement formé une cause
devant la cour en autorisation de
le faire. envoi

je n'aurais pas eu de mal d'espérer
pour y rester si je n'aurais pas me-
m^e dans cette mesure préjugé la question
de son retroactivité et la question
de biais. en même temps que celle

mesure ne quez bat meauteur et dans utile
 il est impossible dans un estableissement qui
 a 6.000 mètres de surface couverte d'ouvrage
 d'entassement et de 17.000 de faire une description
 qui ait l'ombre du sens commun sans
 arrêter complètement l'usine et alors que
 on n'aurait pas de pétrole. on ne
 ferait donc quez inventaire comme le premier
 pour excepter mes tables mes chaises les
 draps de mon lit mes bouteilles et mes verres
 le tout arrivant à peu près à 30 mille francs
 sur un capital de deux à 3. millions.
 il ny a quez des opérations régulières faites
 par le notaire qui aboutissent à quelque
 chose

M^{me} Jules Pasteur me disait hier quez ministre
 son premier secrétaire est le docteur de Boisbaudran
 qui est en ce moment auprès de moi et que
 profit le peu d'instants qui nous restent pour
 nous donner quelques explications. M^{me} Jules Pasteur
 disait me disait quez craignait que la nomination
 de son second notaire ne fut de M^{me} Gaubert
 entièrement dans le camp de M^{me} Godin
 cela ne m'aide pas mais quez inventaires
 que je vous ai exprimés mais pourtant
 M^{me} Gaubert continuait à faire à faire
 un second et il me disait hier même que
 si la nomination n'était pas possible maintenant
 qu'il le ferait peut être par intervention
 des deux notaires et il me disait même

deut a une litter du 2 mai 65

que si ce ~~l~~lement était appelle
a agir dans cette affaire il faudrait
entre une de continuer

il me me parrait donc pas
impossible pour le Dauphin de
presenter la chose ainsi sans que cela
eut rien de blessant pour le Gantlet
et je pourrais tres bien moi mme en
parler de cette facon aux deux notaires
ils disaient a este nommés tous les
deux les susceptibilités seraient ainsi
ménagés sous le couvert d'un reb
vitablement égale a remplir dans
d'abord les devoirs dans les plus grandes
industries de la France des agents ~~le~~ gantlet
semble toutefois courir une grande de chance

sous cette que ce met plus un secret
a faire que Coctinet est son agent
d'affaire et lui qui maintenant donne
directement les indications et les directions
a le Gantlet mme dans les rapports
qu'il a me este moi et il se présente
et attribuer la plus forte part des
devoirs

croignant que cette litter me donne arriver
un peu tard le Dauphin de Roisbaudren
adresser la sienne a le Dauphin
je me reproche de trop faire gantlet pour lui
communiquer ce que vous croirez utile
de cette si ayez mes bien parfaites velléités

Godinot